

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1362 - 12 janvier 1989 - 4 F

D 1362 HAÏTI: LE P. ARISTIDE EXCLU DES SALÉSIENS

Dans le contexte haïtien de sous-développement extrême et de violence politique répétée, les milieux populaires sont spontanément conduits à porter au pinacle la personnalité sachant trouver les mots qui traduisent ce que ressentent les gens. Tel est le cas, aujourd'hui symbolique, de Jean-Bertrand Aristide, prêtre haïtien de la Congrégation des salésiens. Devenu idole des jeunes et placé au coeur du conflit politico-religieux d'Haïti, le P. Aristide était le premier visé dans le massacre et l'incendie de l'église St Jean-Bosco de Port-au-Prince, le 11 septembre 1988 (cf. DIAL D 1340 et 1345). A la fois pour le protéger et pour lui retirer son rôle de leader populaire, ses supérieurs religieux lui enjoignirent alors de se rendre dans une communauté du Canada, au plus tard le 17 octobre 1988. Un bruyant mouvement de solidarité souleva Port-au-Prince. En particulier, le 30 septembre, une manifestation de jeunes fut organisée devant la maison du nonce apostolique pour exiger la "démacoutisation" dans l'Eglise... La manifestation avait été organisée en dehors du P. Aristide. Le 7 octobre, la conférence épiscopale stigmatisait "l'Eglise populaire ... orientée vers la violence et la lutte des classes" (premier document ci-dessous). Le 17 octobre, le P. Aristide refusait d'obtempérer à l'ordre de ses supérieurs, ce qui devait aboutir, le 8 décembre suivant, à son exclusion de la Congrégation des salésiens (deuxième document ci-dessous)

Note DIAL

1. Déclaration de la Conférence épiscopale d'Haïti (7 octobre 1988)

Frères et Soeurs bien-aimés,

1. L'heure est grave! L'Eglise d'Haïti est confrontée à l'une des situations les plus difficiles de son histoire. Elle doit faire face non pas à "des adversaires de chair et de sang, mais elle doit lutter contre les puissances de ce monde de ténèbres" (Eph. 6, 12) qui travaillent à la détruire en voulant prôner une "Eglise populaire" sans rapport avec le Pape, successeur de Pierre et sans relation avec les Evêques. Une Eglise populaire orientée vers la violence et la lutte des classes.

2. Pour que l'Eglise de Jésus-Christ puisse continuer à s'engager avec le peuple et, d'une façon particulière, avec les pauvres et les aider à réaliser le salut et la libération, nous devons nous mobiliser pour la prière. Comme disait Saint Paul: "Vivez dans la prière et les supplications, priez en tout temps dans l'Esprit"(Eph.6,18).

3. C'est pour cela qu'en ce mois du Rosaire, consacré à la Vierge Marie, nous demandons à chacun de prier le chapelet en famille ou en groupe, de réciter l'Angelus aux heures habituelles, de participer si possible à la messe sur semaine et de prendre part à l'adoration du très Saint-Sacrement.

4. Nous invitons d'une façon particulièrement insistante tout le Peuple de Dieu à célébrer une neuvaine de prières pour l'Eglise qui est en Haïti du 24 octobre au 1er novembre 1988. Chaque évêque, dans son diocèse est appelé à présider une journée de la neuvaine sur les thèmes suivants:

a) Cap-Haïtien: Marie et les pauvres - 24 octobre

- b) Hinche: Marie et les paysans - 25 octobre
- c) Jacmel: Marie et la famille - 26 octobre
- d) Jérémie: Marie et les jeunes - 27 octobre
- e) Les Cayes: Marie et les communautés ecclésiales de base - 28 octobre
- f) Les Gonaïves: Marie et la justice - 29 octobre
- g) Port-de-Paix: Marie et la paix - 30 octobre
- h) Port-au-Prince: Marie et le monde du travail - 31 octobre

5. L'animation de la prière de chaque jour sera assurée sur les ondes de Radio Soleil de 8 heures à 9 heures du matin.

6. Le neuvième jour sera une journée nationale de prière qui clôturera la neuvaine par la célébration liturgique de la fête de la Toussaint dans toutes les paroisses du pays.

7. Que Marie, Mère de l'Eglise et Reine de tous les Saints, nous soutienne tout au long de notre cheminement. Elle qui a accompagné Jésus jusqu'au pied de la Croix, intercédéra pour nous auprès de son Fils pour nous obtenir la force au milieu des épreuves.

Donné au siège de la Conférence épiscopale d'Haïti, le 7 octobre 1988, en la fête de Notre-Dame du Très Saint Rosaire.

Mgr François Gayot, s.m.m., archevêque de Cap-Haïtien, président de la C.E.H.

Mgr Léonard P. Laroche, évêque de Hinche, vice-président de la C.E.H.

Mgr Joseph Lafontant, évêque-auxiliaire de Port-au-Prince, secrétaire général de la C.E.H.

Mgr Alix Verrier, évêque des Cayes,

Mgr Emmanuel Constant, évêque des Gonaïves

Mgr Willy Romelus, évêque de Jérémie

Mgr Frantz Colimon, s.m.m., évêque de Port-de-Paix

Mgr Louis Kebreau, s.d.b., évêque auxiliaire de Port-au-Prince

Mgr Guire Poulard, évêque de Jacmel

P.S. Cette exhortation sera lue dans toutes les églises et chapelles du pays le dimanche qui en suivra la réception.

2. Déclaration du bureau de presse des Salésiens à Rome sur le cas du P. Aristide (8 décembre 1988)

Le Supérieur général des Salésiens de Don Bosco, avec le consentement unanime de son Conseil, en vertu des canons 696-699 du Code de droit canonique, a émis en novembre 1988 le décret de renvoi de la Congrégation du Père Jean Bertrand Aristide, de la Province des Antilles. La Congrégation romaine pour les religieux et instituts séculiers a confirmé ce décret le 7 décembre 1988.

Au sujet de cette douloureuse décision, la direction générale des Salésiens, à travers le directeur de son bureau de presse, le Père Giuseppe Costa, apporte les précisions suivantes:

1. Les Salésiens sont présents en Haïti depuis de nombreuses années et travaillent, avec le souci d'une présence de solidarité, parmi la jeunesse besogneuse des milieux les plus pauvres, selon l'esprit et la mission de leur fondateur. Ils comptent déjà de nombreuses vocations haïtiennes et se sont toujours sentis partie prenante du peuple et de l'Eglise d'Haïti, en ses idéaux comme en ses souffrances. Leur option préférentielle pour les pauvres les engage concrètement en faveur de la justice et de la paix selon les orientations ecclésiales de la non-violence.

2. Le comportement du Père Jean Bertrand Aristide, profès depuis 1975, a soulevé, ces dernières années, des problèmes délicats de contraste avec sa vocation salésienne et sacerdotale. Son attitude a pesé de façon négative sur ses confrères du pays et sur l'authenticité de la vie religieuse dans l'Eglise d'Haïti.

3. Ses supérieurs ont fait tout le possible pour éviter que la situation se radicalise, usant de patience fraternelle et temporisant, en considération aussi des changements de la conjoncture socio-politique. Mais les fréquentes rencontres, dialogues et confrontations pour comprendre, aider et orienter le confrère n'ont abouti à rien, l'intéressé faisant preuve d'un manque de sincérité et de conscience religieuse et sacerdotale.

4. D'août à octobre 1987, un visiteur extraordinaire (le P. vénézuélien Ignace Velasco, membre du Conseil général) envoyé tout exprès par le Supérieur général, s'est trouvé devant une situation objectivement grave, au point de devoir prendre des mesures concrètes en correspondance avec les Constitutions de la Congrégation, dans la recherche du plus grand bien personnel de l'intéressé et du renforcement de la communion dans l'Eglise locale. Furent envoyés aussi deux Pères salésiens spécialistes (l'un écossais, l'autre français) pour un cours de formation permanente à tous les confrères d'Haïti sur le thème "identité salésienne et renouveau", et également un théologien compétent (le Père Joseph Aubry, suisse), qui chercha à avoir des contacts avec le confrère pour dialoguer sur celles des positions qui étaient objet de critique.

5. Toute tentative étant restée vaine, le visiteur extraordinaire, d'entente avec le Supérieur général et son Conseil, envisagea la nécessité de transférer le P. Aristide dans une communauté salésienne du Canada, d'où il aurait pu se mettre en contact avec le Supérieur général de Rome. Avant de donner l'obédience formelle dans le sens indiqué, le visiteur fit personnellement une dernière tentative pour convaincre le confrère de se rendre au Canada. Ayant constaté l'impossibilité d'un dialogue sincère et fructueux, il lui fit parvenir l'ordre formel de partir, précisant que la non-obéissance à cet ordre déclencherait le début du procès de renvoi.

6. On est arrivé à cette décision que, par tous les moyens, on avait cherché à éviter. Les supérieurs compétents ont cru de leur devoir de la prendre à cause de la responsabilité qui leur est confiée de promouvoir la constante fidélité des membres de la Congrégation au charisme de leur fondateur et de les aider dans leur participation et leurs apports à la pastorale et à la communion de l'Eglise locale. Mais avant d'émettre le décret de renvoi, le visiteur voulut encore une fois intervenir et faire une ultime tentative d'approche fraternelle. En vain.

7. En particulier, les déviations qu'on voulait voir corrigées sont les suivantes:

- a) Par son choix de vie et d'action, le Père Jean Bertrand Aristide s'est éloigné toujours davantage des exigences communautaires concrètes, explicitement indiquées par les Constitutions salésiennes.
- b) Le type d'engagement politique qu'il a assumé est en contraste avec la claire volonté du fondateur. En outre, l'incitation à la haine et à la violence et l'exaltation de la lutte des classes s'opposent directement à cette fidélité au magistère de l'Eglise qui est partie vivante de l'esprit salésien.
- c) La profanation de la liturgie, qui semble vouloir mettre l'Eucharistie et les sacrements au service de la politique disqualifie l'exercice de son ministère sacerdotal, ordonné par sa nature même à promouvoir l'unité et l'amour.
- d) La rupture de la communion dans la vie ecclésiale, en contraste explicite avec les pasteurs légitimes, fait de lui un protagoniste de la déstabilisation de la communauté des fidèles; et cela de manière constante, publique, et tellement incisive, que des organes de presse et des groupes d'origines diverses le présentent comme le chef de file de l'Eglise populaire en Haïti. Les idées inspiratrices, les lignes doctrinales, la stratégie opérative et les finalités de la soi-disant "Eglise populaire" ont été énergiquement dénoncées et condamnées par la Conférence épiscopale d'Haïti elle-même (7 octobre 1988).

8. De nombreuses considérations sur chacun de ces points ont été plusieurs fois présentées au P. Jean Bertrand Aristide pour l'accompagner dans son action de discernement, de confrontation avec les engagements assumés dans sa profession religieuse, de réflexion attentive sur ses responsabilités sacerdotales et ecclésiales. On s'est hélas trouvé en face d'une option personnelle de fond désormais substantiellement différente et nettement prédominante. Evidemment, il est libre de vouloir la suivre, mais non comme salésien.

9. Pour le Supérieur général, pour son Conseil et pour toute la Congrégation, la décision prise est extrêmement douloureuse, mais elle s'est avérée inévitable car elle est prise en fidélité aux grandes valeurs de la vie consacrée, par un amour sincère envers le peuple haïtien et en faveur de la communion de l'Eglise locale.

10. Les Salésiens continuent de prier pour Jean Bertrand Aristide, car ils nourrissent encore l'espoir d'une sincère accolade fraternelle dès que lui-même en manifestera le désir.

Rome, le 8 décembre 1988

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441